



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2020

Ordre du jour :

1. 7676 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2019
- Présentation du projet de loi par M. le Ministre des Finances
2. Evolution de la situation budgétaire - informations par M. le Ministre

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, Mme Djuna Bernard, M. Sven Clement, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, Mme Cécile Hemmen, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. David Wagner, observateur délégué

M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, M. Georges Engel, M. Gast Gibéryen, Mme Martine Hansen, M. Fernand Kartheiser remplaçant M. Roy Reding, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. David Wagner, observateur délégué

M. Pierre Gramegna, Ministre des Finances

Ministère des Finances

Mme Pascale Toussing, Directrice de l'Administration des contributions directes ;

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA ;

M. Alain Bellot, Directeur de l'Administration des douanes et accises ;

M. Etienne Reuter, Directeur, M. Raymond Bausch, Directeur adjoint, de l'Inspection générales des finances ;

M. Bob Kieffer, Directeur du Trésor ;

M. Nima Ahmadzadeh, Directeur des « Affaires économiques et budgétaires » ;

M. Carlo Fassbinder, Directeur, M. Maurice Decker, de la Direction « Fiscalité »

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Claude Haagen, membre de la Commission des Finances et du Budget

*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire, M. André Bauler, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

1. 7676 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2019

M. le Ministre des Finances présente les points saillants du projet de loi 7676. Par dérogation¹ à l'article 11 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'État, le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2019 a été déposé à la Chambre des députés le 29 septembre 2020.

En raison de la tenue des élections législatives en octobre 2018 et du temps imparti à la formation du gouvernement, le projet de budget annuel pour l'exercice 2019 ne fut déposé qu'en date du 5 mars 2019, soit après le début de l'année. Pour autoriser le gouvernement à effectuer, à partir du 1^{er} janvier 2019, les dépenses nécessaires au fonctionnement des services publics, il a été recouru, à l'instar de l'exercice 2014, au régime des « douzièmes provisoires ».

Le budget définitif pour l'année entière 2019 a été arrêté par la loi du 26 avril 2019 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2019 et il se présente comme suit:

Tableau 1: Budget de l'État 2019 voté par la loi du 26 avril 2019

	Budget courant	Budget en capital	Opérations financières
Recettes	16 502,7	98,7	0,3
Dépenses	15 185,9	2 230,8	246,9
Excédents	1 316,8	-2 132,1	-246,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

En réponse aux observations formulées par le passé par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ainsi qu'un certain nombre d'autres acteurs, des travaux de réflexion quant à un rapprochement entre la comptabilisation suivant les règles du SEC 2010 et la loi sur la compatibilité de l'État de 1999 ont été menés à partir de 2018.

¹ Loi du 12 mai 2020 portant adaptation de certains délais en matière fiscale, financière et budgétaire dans le contexte de l'état de crise - doc.parl. 7555

Les résultats de ces travaux ont été présentés lors de deux réunions conjointes de la Commission des Finances et du Budget et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire les 27 mars 2018 et 23 juillet 2018 et la documentation afférente est reprise en tant qu'annexe 6A au projet de loi 7451 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018-2022.

Sur base de ces réflexions, les trois propositions suivantes, susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension et à une plus grande lisibilité des chiffres budgétaires, ont été reprises dans le contexte du budget pour 2019 :

1. Inscription de certaines recettes brutes précédemment inscrites au niveau du budget pour ordre, au budget des recettes et dépenses courantes de l'État.
2. Rapprochement des dotations aux dépenses effectives des fonds spéciaux et intégration dans le budget des recettes propres de certains fonds spéciaux en tant que dotation à ces fonds.
3. Nouvelle structuration du budget de l'État avec un budget des opérations financières.

* * *

Alors que le budget voté 2019 prévoyait un excédent des dépenses de -815,3 millions d'euros, le compte général conclut à un excédent des dépenses de -128,8 millions, soit un solde de 686,5 millions d'euros.

Ce solde s'explique en partie par une amélioration des recettes de 4,73% par rapport au chiffre escompté, alors que les dépenses étaient quasiment en ligne avec les prévisions. L'amélioration des recettes s'explique en partie par une forte hausse au niveau des recettes de l'impôt sur les collectivités (« Kierperschaftssteier »), ce qui illustre que l'économie va bien.

L'écart au niveau du budget en capital est de 28 millions d'euros. L'excédent de 93,1 millions au niveau des dépenses s'explique par l'acquisition de terrains et d'immeubles.

En tenant compte des opérations financières, l'excédent des dépenses voté par la Chambre des Députés dans le cadre du budget pour 2019 était de -1 061,9 millions d'euros, alors que le compte général enregistre un résultat positif de 1 272,9 millions d'euros, soit une différence de 2 334,8 millions d'euros.

Partant, le **compte général de l'exercice 2019** par rapport au budget voté se présente comme suit:

Tableau 2: Comparaison du Budget voté 2019 par rapport à son exécution

	Budget voté 2019	Compte général 2019	Écart en millions d'euros	Ecart en %
Budget courant				
Recettes	16 502,7	17 283,9	781,2	4,73%
Dépenses	15 185,9	15 215,6	29,7	0,20%
Excédents	1 316,8	2 068,3	751,5	
Budget en capital				
Recettes	98,7	126,7	28,0	28,37%
Dépenses	2 230,8	2 323,9	93,1	4,17%

Excédents	-2 132,1	-2 197,2	-65,1	
Budget total hors opérations financières				
Recettes	16 601,4	17 410,7	809,3	4,87%
Dépenses	17 416,7	17 539,5	122,8	0,71%
Excédents	-815,3	-128,8	686,5	
Opérations financières				
Recettes	0,3	1 701,5	1 701,2	-
Dépenses	246,9	299,8	52,9	21,43%
Excédents	-246,6	1 401,7	1 648,3	
Budget total y compris opérations financières				
Recettes	16 601,7	19 112,2	2 510,5	15,12%
Dépenses	17 663,6	17 839,3	175,7	0,99%
Excédents	-1 061,9	1 272,9	2 334,8	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros. En raison de problèmes d'arrondis, les sommes des montants présentés ci-dessus peuvent dans certains cas ne pas correspondre exactement aux totaux repris

Le compte général (hors opérations financières) de l'année 2019 s'est clôturé avec un déficit de 128,8 millions d'euros alors que le budget voté renseignait un déficit de 815,3 millions d'euros, soit une surperformance de l'ordre de 686,5 millions d'euros.

Cette surperformance s'explique essentiellement par une hausse importante au niveau des rentrées fiscales, de sorte que les recettes dépassent de 4,87% le montant estimé au budget voté. Au niveau des dépenses, l'exécution budgétaire a été en ligne avec le niveau prévu au budget voté (avec un écart de seulement 0,71%).

Quant aux opérations financières, les recettes comptabilisées reflètent le produit d'un emprunt obligataire à taux négatif lancé en novembre 2019 pour un montant de 1 700 millions d'euros. Du côté des dépenses, le capital du « Sukuk » lancé en 2014 a été remboursé en octobre 2019.

En intégrant les opérations financières dans les chiffres de l'exécution budgétaire, le compte général de l'exercice 2019 s'est clôturé avec un surplus de 1 272,9 millions d'euros.

* * *

Le compte général pour l'exercice 2019 renseigne des dépenses courantes de 15 215,6 millions d'euros, des dépenses en capital de 2 323,9 millions d'euros et des dépenses sur opérations financières à hauteur de 299,8 millions d'euros, avec un total de 17 839,3 millions d'euros.

Les dépenses totales dépassent le volume total des dépenses prévu au budget voté de 175,7 millions d'euros (soit un écart de 0,99% entre le budget voté et le compte général).

On constate que les variations majeures proviennent de l'achat de terrains et bâtiments dans le pays (+185,6 millions d'euros), de l'octroi de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+55,3 millions d'euros), ainsi que de transferts en capital

aux administrations publiques locales (+13,3 millions d'euros), à l'intérieur de l'administration centrale (+19,6 millions d'euros) et aux administrations de sécurité sociale (+65.8 millions d'euros).

* * *

Le compte général pour l'exercice 2019 renseigne des recettes courantes de 17.283,9 millions d'euros, des recettes en capital de 126,8 millions d'euros et des recettes sur opérations financières de 1 701,2 millions d'euros soit des recettes totales de 19 112,2 millions d'euros.

Les recettes totales effectives dépassent la prévision du budget voté de 2 510,5 millions d'euros, soit un écart de 15,12%. Au niveau des recettes courantes, la plus-value se chiffre à 781,2 millions d'euros, soit un écart de 4,73%.

L'avoir disponible des **fonds spéciaux** de l'Etat est arrêté au compte général de l'exercice 2019 à 2 210 millions d'euros. Les avoirs des fonds spéciaux ne doivent pas être confondus avec des réserves de liquidités détenues par la Trésorerie de l'État dans la mesure où ces avoirs correspondent uniquement à des droits à engager des dépenses par les gestionnaires des fonds spéciaux.

Afin de compléter les informations du compte général il y a aussi lieu de tenir compte de la situation des **Services de l'Etat à gestion séparée**, dont le solde fin 2019 s'élève à 124 209 436,73 euros.

Le solde hors opérations financières de -128,8 millions d'euros renseigné par le compte général de l'exercice 2019 (tableau 2 du doc. parl. 7676-0) est établi selon les règles de la loi sur la comptabilité de l'État de 1999 et il ne doit pas être confondu avec le solde budgétaire de l'administration centrale établi selon les règles et concepts du système européen des comptes (SEC2010).

En effet, le compte général reflète, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des Députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses, tandis que le système SEC2010 présente une vue plus économique de l'exécution budgétaire, surtout lorsqu'il s'agit d'apprécier la situation des finances publiques au niveau de l'administration centrale.

Le solde budgétaire de l'administration centrale établi selon le SEC2010 est notifié semestriellement à la Commission européenne (Eurostat) en vertu du règlement UE n° 479/2009 sur base duquel le respect du Pacte de stabilité et de croissance est évalué. Cette notification dite « EDP » a pour finalité de constater la capacité de financement dégagée (en cas de surplus) ou le besoin de financement éprouvé (en cas de déficit) d'un périmètre plus large que celui de l'État central. Pour l'administration centrale, le solde SEC2010 tient notamment compte des dépenses effectives des fonds spéciaux, au lieu des dotations budgétaires qui figurent au compte général, et il intègre les comptes des établissements publics. Le solde SEC2010 se distingue aussi par des règles de comptabilisation différentes pour certaines opérations budgétaires.

Comme indiqué en introduction, le projet de budget de l'État pour 2019 s'est caractérisé par l'intégration de plusieurs adaptations permettant de répondre à une revendication de longue date de plusieurs observateurs des finances publiques luxembourgeoises, à savoir de rapprocher les chiffres des finances publiques présentés suivant les deux concepts distincts de la loi de 1999 et du SEC2010.

Les chiffres issus du présent compte général pour l'exercice 2019 confirment le bien-fondé de l'approche adoptée, dans la mesure où le solde hors opérations financières qui en ressort se chiffre à -128,8 millions d'euros, contre un solde SEC2010 de l'administration centrale de +60 millions d'euros, soit une différence de seulement 188,8 millions d'euros. La nouvelle approche adoptée à partir du projet de budget pour 2019 permet ainsi de réduire de manière considérable l'écart entre les deux présentations, même s'il ne pourra jamais être réduit entièrement en raison des périmètres de consolidation et des règles de comptabilisation divergents.

* * *

En 2019, l'Etat a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1 700 millions d'euros et remboursé le « Sukuk », émis en 2014, d'un montant de 200 millions d'euros. Partant, le total des emprunts au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

Tableau : Encours des emprunts obligataires et prêts bancaires existants fin 2019

Dette de l'Etat central sous forme d'émissions obligataires ou prêts bancaires	Devise	Echéance finale	Nominal	Taux nominal
GRAND-DUCHE 3,375% 2020	EUR	18/05/2020	2 000 000 000	3,375%
BEI 0,00% 2021	EUR	28/05/2021	150 000 000	0,00%
GRAND-DUCHE 2,25% 2022	EUR	21/03/2022	1 000 000 000	2,250%
BEI 0,00%2022	EUR	18/07/2022	150 000 000	0,00%
GRAND-DUCHE 2,125% 2023	EUR	10/07/2023	2 000 000 000	2,125%
BCEE 0,00% 2024	EUR	02/10/2024	500 000 000	0,00%
GRAND-DUCHE 2,25% 2028	EUR	19/03/2028	750 000 000	2,250%
GRAND-DUCHE 2,75% 2043	EUR	20/08/2043	300 000 000	2,750%
GRAND-DUCHE 0,625% 2027	EUR	01/02/2027	2000 000 000	0,625%
GRAND-DUCHE 0,00% 2026	EUR	13/11/2026	1 700 000 000	0,00%

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

En ce qui concerne les autorisations d'emprunt, la situation se présente de la manière suivante au 31 décembre 2019 :

Tableau : Évolution des autorisations d'emprunts depuis 2008

Année	Emprunt autorisé	Emprunt effectué	Prêts > 1 an	Disponible cumulé
2008	3 200 000 000	2 700 000 000	0	0 ⁽¹⁾
2009	200 000 000	0		200 000 000
2010	1 800 000 000	2 000 000 000 ⁽²⁾		0
2011	500 000 000	0		500 000 000
2012	500 000 000	1 000 000 000 ⁽³⁾		0
2013	4 500 000 000	3 050 000 000		1 450 000 000
2014	500 000 000	200 000 000		1 750 000 000
2015	1 500 000 000	0	0	3 250 000 000
2016	1 500 000 000	0	0	4 750 000 000
2017	1 000 000 000	2 000 000 000 ⁽⁴⁾	150 000 000 ⁽⁴⁾	3 600 000 000
2018	1 000 000 000	0	650 000 000 ⁽⁵⁾	3 950 000 000
2019	1 000 000 000	1 700 000 000 ⁽⁶⁾		3 250 000 000

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

⁽¹⁾ L'autorisation d'emprunt accordée en 2008 pour un montant global de trois milliards d'euros (dont 2 milliards ont été utilisés) s'est limitée aux seules opérations visant à assurer la stabilité du système financier (suivant l'article VII de la loi du 24 octobre 2008 portant amélioration du cadre législatif de la place financière de Luxembourg). Le reste a été émis sur base d'autorisations antérieures. ⁽²⁾ Emprunt émis sur base d'autorisations de 2009 et 2010. ⁽³⁾ Emprunt émis sur base d'autorisations de 2011 et 2012. ⁽⁴⁾ Emprunt émis sur base d'autorisations de 2016 et 2017. ⁽⁵⁾ Prêt BEI de EUR 150 Mio et prêt BCEE de EUR 500 Mio. ⁽⁶⁾ Emprunt émis sur base d'autorisations de 2015 et 2019.

2. Evolution de la situation budgétaire - informations par M. le Ministre

Sur base des tableaux joints en annexe, M. le Ministre présente la situation budgétaire au 31 août 2020. M. le Ministre informe que les chiffres au 30 septembre 2020 seront disponibles dans les prochains jours. Néanmoins, il a souhaité donner satisfaction à la demande de la Chambre des Députés de pouvoir disposer d'un aperçu de la situation budgétaire.

L'état des recettes au 31 août 2020 se présente comme suit :

Administration des contributions directes

Un nombre de mesures avaient été prises pour aider les entreprises à passer les semaines du confinement. Les entreprises et les personnes physiques pouvaient déposer une demande en vue de l'annulation des avances à payer. Beaucoup de demandes sont parvenues à l'ACD. Elles concernent environ 159 millions d'euros. Les demandes de délai de paiement concernent 63,4 millions d'euros. L'ACD enregistre un manque de recettes provisoire de quelque -222 millions d'euros qui impacte les rentrées au niveau de l'impôt sur les collectivités et en partie les impôts à payer par les personnes physiques.

Impôt sur les collectivités : l'Etat a encaissé 1 082,6 millions d'euros, soit -506,3 millions au 31 août 2020 (-31,9%). Cette rentrée représente 48,1% des sommes escomptées (au lieu de 66% qui auraient dû être atteints). M. le Ministre donne à considérer dans ce contexte que 2019 était une bonne année. L'évaluation des chiffres votés au budget s'était faite par rapport à 2019, mais ils ne peuvent pas être atteints vu que 2020 est une année difficile.

Les rentrées en provenance de l'Impôt commercial communal (« Gewerbesteier ») se chiffrent à 650,3 millions d'euros (-22,1%). Cette chute est moins importante que celle des rentrée de l'impôt sur les collectivités (61,8% du budget voté au lieu des 66% qui auraient dû être atteints).

Revenu des personnes physiques

Recettes de 418 millions d'euros, soit 49,5% du budget voté.

Retenue sur traitements et salaires

Recettes de 2,9 milliards d'euros (+160 millions par rapport à la même période en 2019, soit 5,7% de plus). Il s'agit pour M. le Ministre d'une très bonne nouvelle vu le contexte difficile. Cette somme représente 61,8% du budget voté.

Le système du chômage partiel a évité que les employés perdent leur emploi. Le marché de l'emploi a encore gardé un certain dynamisme.

Recettes de l'impôt sur les revenus des capitaux

La rentrée de 222,4 millions d'euros représente une chute de -108,5 millions d'euros par rapport à 2019 (-32,8%).

Impôt sur la fortune

Rentrée de quelque 550 millions d'euros (-7,1% par rapport à 2019). Ce montant représente 78,5% du montant budgétisé. Sur ce poste l'Etat n'avait pas accordé de délai de paiement.

Retenue libératoire nationale sur intérêts :

18 millions d'euros (-6,2 millions d'euros ; -25,6% par rapport à 2019).

Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes

36,2 millions d'euros, -3,3% par rapport à 2019, ce qui représente 69,6% du budget voté.

Les recettes brutes sur les jeux de casino chutent de 48,7%.

Au total les recettes enregistrées par l'Administration des contributions directes se sont élevées à 5,6 milliards d'euros, soit 57,3% du budget voté et -8,7% par rapport à 2019. On est loin des 66% qui auraient dû être atteints en théorie.

Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

Les recettes provenant de la TVA se chiffrent à 2 350,2 millions d'euros, soit une baisse de 10,4% par rapport à 2019, ce qui représente 57% des recettes figurant au budget voté. On est donc loin des 66% théoriques.

Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs.

Un grand effort a été entrepris par l'Administration pour rembourser de la TVA.

En 2020, 1 250 millions d'euros ont été remboursés, soit 11% de plus qu'en 2019. En mars et avril, 416 millions d'euros ont été remboursés.

Les droits d'enregistrement n'enregistrent qu'une faible baisse de -2,5%, ce qui représente 62,1% du budget voté. On peut dès lors noter que, malgré la pandémie, de nombreuses transactions immobilières ont été effectuées.

Taxe d'abonnement : Les rentrées sont restées stables par rapport à 2019 : + 1,1%, ce qui représente 71% du budget voté. Alors que les bourses avaient chuté en mars, elles se sont rattrapées plus tard dans l'année. Cette évolution montre la résilience de l'industrie des fonds.

Droits de succession : Les recettes s'élèvent à 50,3 millions d'euros, soit -42,8% par rapport à 2019 et 59,1% du budget voté. Il s'agit de recettes volatiles.

Recettes totales de l'AED : 3 527,1 millions d'euros, soit 59,6% du budget voté.

Administration des douanes et accises

Les recettes ont été lourdement impactées par la pandémie :

- Les ventes d'essence ont chuté de -26,6%, (85 millions de litres en moins) entraînant une chute des recettes de -38 millions d'euros.
- Les ventes du diesel ont chuté de -24,2% entraînant une baisse des recettes de -107 millions d'euros.

- Les ventes des cigarettes sont restées stables, avec une légère baisse de -1,3%.
- Les ventes de tabac à fumer ont augmenté de 7,9%, entraînant une plus-value de quelque 18 millions d'euros.
- La vente d'alcool a régressé de manière minimale.
- Les rentrées en provenance de la taxe sur les véhicules sont restées stables.

En conclusion, M. le Ministre informe que les recettes de l'Administration des douanes et accises représentent, avec les 1,032 milliard d'euros encaissés, 58,2 % des recettes figurant dans le budget voté.

Au total : les recettes au 31 août 2020 s'élèvent à 10 171,1 millions d'euros, soit 58,3% du budget voté et donc environ 8% de moins que les 66% qui auraient dû être encaissés. Ces 8,3% représentent presque un mois de rentrées financières qui font actuellement défaut. Par rapport au 31 août 2019, la baisse des recettes se chiffre à 954,5 millions d'euros.

Au niveau des dépenses, (voir le tableau p. 2 en annexe), M. le Ministre explique que la lutte contre la pandémie a engendré des dépenses importantes. A celles-ci s'ajoutent des postes extraordinaires comme la comptabilisation du prix d'achat de l'avion A400M (200 millions d'euros comptabilisés en 2020).

En 2019, l'Etat a en outre dû avoir recours aux 12^e provisoires, étant donné que le budget définitif n'a été voté qu'en avril 2020.

1,94 milliard d'euros de dépenses sont directement liés à la crise, dont 900 millions d'euros pour le Fonds pour l'emploi et 200 millions d'euros ayant trait au domaine de la santé.

Les dépenses de consommation intermédiaire +8,4%, soit 77,4 millions d'euros notamment pour l'entretien et l'exploitation de locaux et l'effet des 12^e provisoires.

Au niveau des transferts directs et transferts en capital, il faut noter 216,1 millions d'euros de dépenses supplémentaires par rapport au budget voté pour des investissements directs liés à la crise (centres de traitements, équipements médicaux, etc.).

Au niveau des transferts en capital, la hausse s'élève à 53,6%, soit 214 millions d'euros (notamment pour le Fonds militaire (avion A400 M) et les aides aux entreprises, ainsi que d'autres mesures sanitaires).

Les dépenses pour investissements (transferts directs et transferts en capital) enregistrées fin août étaient en hausse de 430 millions par rapport à fin août 2019.

La rémunération des salariés était en hausse de +10,4% (299,5 millions d'euros). Ce montant s'explique par une embauche de personnel, des recrutements divers, la mise en place de la réserve sanitaire de quelque 1 500 personnes, ainsi que les effets de la tranche indiciaire en début 2020 et les effets de la réforme du stage dans la fonction publique.

Au niveau des Prestations sociales :

- Les dépenses du fonds de l'emploi ont connu une hausse de + 838 millions (+300%), due notamment à la rémunération du chômage partiel.

Le Gouvernement compte avec une nouvelle hausse avant la fin de l'année.

Les autres transferts courants sont en hausse de +10,3%, soit de +554,5 millions d'euros, dont 477,3 millions pour les transferts à la sécurité sociale.

Dans ce contexte, il faut noter que la 2^e avance n'avait pas été payée en 2019

Le tableau de la page 3 montre que les dépenses ont augmenté de +2 233 millions d'euros (+17,7%) et que les recettes ont chuté de -1 263 millions d'euros (-9,6%). Le solde négatif s'élève à -3 496 millions d'euros, calculé selon la méthode SEC2010. M. le Ministre explique que la situation s'aggrave, mais moins vite que constaté en juin 2020.

En comparant août 2019 à août 2020, on note une baisse des recettes de 1,3 milliard d'euros et une hausse des dépenses de + 2,2 milliards (effet ciseau : 2,5 milliards d'euros).

Le solde de l'administration centrale est déficitaire (-2,9 milliards d'euros), alors qu'en 2019, on enregistrait encore un excédent de 613 millions d'euros. En août 2020, le solde déficitaire s'élève à 4 milliards d'euros (contre 682,4 millions d'euros en 2019). Ces chiffres sont exprimés hors opérations financières

Le budget des opérations financières est montré sous forme de tableau.

M. le Ministre souligne qu'en 2019, un emprunt de 1,7 milliard d'euros avait été effectué. Le budget des opérations financières en tient compte. Recettes en 2020 : comptabilisées 2,5 milliards sur les 3 milliards autorisés.

Certificats de trésorerie (350 millions d'euros)

M. le Ministre termine en informant que vendredi dernier, l'Etat disposait de 2,1 milliards d'euros en liquidités disponibles en trésorerie.

Discussion

M. Laurent Mosar (CSV) demande pourquoi 2019 est considérée comme une bonne année, alors que les banques se plaignent de résultats inférieurs à ceux de 2018 ? Les avances demandées pour 2019 sont basées sur 2018. Est-il possible que des sociétés demanderont une dispense sur avances ?

Mme la Directrice de l'Administration des contributions directes confirme que les recettes de l'année 2019 étaient très bonnes. Aucune société du secteur bancaire a demandé une dispense du paiement des avances. Actuellement, l'ACD est encore en train de finaliser les décomptes de l'année d'imposition 2019.

Les rentrées en provenance de la participation de l'Etat dans le bénéfice de sociétés a connu une chute notable. Quelles en sont les raisons ? M. le Ministre répond que les sociétés n'ont pas déboursé de dividendes. Les banques n'ont par ailleurs pas payé de dividendes sur recommandation de la Banque centrale européenne.

Aides de l'Etat : M. le Ministre a expliqué que de nombreuses aides ont été déboursées. M. Mosar souhaite avoir les détails des aides remboursables et des aides non remboursables. M.

le Ministre répond qu'il fera parvenir davantage de détails à la Chambre (prière de se référer aux deux tableaux en annexe).

Une autre question de M. Mosar touche les aides remboursables transitant par la Trésorerie de l'Etat. M. le Ministre répond que 129 millions d'euros sont autorisés sous forme de garantie sur des prêts remboursables. En juillet, ce chiffre était de 68 millions d'euros. Les bénéficiaires principaux étaient des commerces de détail, des entreprises du domaine de la restauration, ainsi que des entreprises de construction spécialisées.

Les banques ont accordé des moratoires de six mois sur le remboursement de dettes. Ce moratoire arrivant actuellement à terme, il semblerait que les entreprises n'ont pas signalé d'intérêt pour un autre moratoire. Le Gouvernement continuera de suivre de près la situation.

Pour toutes les autres aides, M. le Ministre renvoie aux chiffres du Ministère des Classes moyennes.

* * *

Mme la Présidente demande si M. le Ministre serait disposé à assurer un suivi de l'évolution budgétaire tous les mois jusqu'à la normalisation de la situation. M. le Ministre confirme sa disponibilité.

Le prochain rendez-vous est prévu pour le 19 octobre 2020 pour la présentation des chiffres au 30 septembre 2020.

* * *

Luxembourg, le 29 octobre 2020

La Secrétaire-administrateur,
Francine Cocard

La Présidente de la Commission du Contrôle de
l'exécution budgétaire,
Diane Adehm

Le Président de la Commission des Finances et du
Budget,
André Bauler

Annexes :

- Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 août 2020
- Administration centrale 2020 (selon SEC) : Evolution des recettes et dépenses
- Administration centrale 2020 (selon SEC) : Evolution des recettes et dépenses au 31 août 2020
- Budget de l'Etat pour 2020 (d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat) : compte au 31 août 2020
- Tableau sur les Mesures discrétionnaires adoptées/annoncées en réponse à l'épidémie COVID-19
- Tableau sur les Garanties/Prêts adoptés/annoncés en réponse à l'épidémie COVID-19

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 AOUT 2020

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	31-Aug		Variation 20/19		Budget	Budget	Comptes prov.	Recettes en % du budget voté	
	2020	2019	en mio. EUR	en %	2020	2019	2019	2020	2019
I. Contributions directes	6 811,2	6 147,6	-663,6	-8,7	9 793,2	8 941,1	9 482,7	67,3	68,8
1. Collectivités [1]	1 082,6	1 588,8	-506,3	-31,9	2 250,0	2 050,0	2 590,5	48,1	77,5
2. Assiette [1]	418,0	417,6	0,4	0,1	845,0	810,0	789,4	49,5	51,6
3. Salaires et traitements	2 943,8	2 784,0	159,8	5,7	4 765,0	4 265,0	4 110,1	61,8	65,3
4. Impôt de solidarité	307,7	332,6	-24,9	-7,5	604,6	548,1	573,6	50,9	60,7
5. Revenus de capitaux	222,4	331,0	-108,5	-32,8	470,0	445,0	515,5	47,3	74,4
6. Fortune [2]	549,7	591,6	-41,9	-7,1	700,0	670,0	770,9	78,5	88,3
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	18,0	24,2	-6,2	-25,6	37,0	36,0	31,5	48,6	67,2
8. Impôt sur le revenu retenu sur les tantièmes	36,2	37,4	-1,2	-3,3	52,0	49,0	56,7	69,6	76,4
9. Jeux de casino (recettes brutes)	6,5	12,7	-6,2	-48,7	22,0	22,0	20,6	29,6	57,6
10. Contributions directes - autres	26,3	27,8	-1,5	-5,4	47,6	46,1	43,9	55,3	60,3
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	650,3	834,7	-184,4	-22,1	1 053,0	950,0	1 135,7	61,8	86,9
II. Douanes & accises	1 032,8	1 162,9	-130,1	-11,2	1 729,1	1 655,5	1 778,8	59,7	70,2
11. Recettes UEBL brutes	598,0	679,2	-81,1	-11,9	978,6	934,6	1 037,4	61,1	72,7
<i>Pour mémoire</i>									
<i>Versements reçus de la Belgique (+)</i>	0,0	0,0	0,0	-	0,0	0,0	0,0	-	-
<i>Versements versés à la Belgique (-) [3] [4]</i>	0,0	84,1	-84,1	-	45,0	45,0	0,0	-	186,9
12. Droits d'accises autonomes sur huiles minérales	114,0	143,8	-29,8	-20,7	228,4	219,2	221,4	49,9	65,6
13. Droits d'accises autonomes sur tabacs manufacturés	112,1	103,6	8,5	8,3	157,1	151,3	161,0	71,4	68,4
14. Taxe sur les véhicules automobiles	47,5	47,4	0,2	0,3	68,0	67,0	67,4	69,9	70,7
15. Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	28,9	29,2	-0,3	-1,2	43,4	40,9	46,4	66,7	71,5
16. Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	66,7	89,4	-22,7	-25,4	135,7	129,1	135,3	49,1	69,2
17. Produit de la contribution changement climatique prélevée sur les carburants	44,1	49,7	-5,6	-11,2	88,6	85,0	79,7	49,8	58,5
18. Douanes & accises - autres	21,4	20,7	0,7	3,4	29,4	28,4	30,1	72,9	73,0
III. Enregistrement & domaines	3 527,1	3 815,0	-287,9	-7,5	5 918,7	5 568,1	5 646,9	59,6	68,5
19. Droits d'enregistrement	238,7	244,8	-6,0	-2,5	384,6	351,0	348,0	62,1	69,7
20. Taxe sur la Valeur ajoutée	2 350,2	2 624,2	-273,9	-10,4	4 121,1	3 888,5	3 948,0	57,0	67,5
21. Taxe d'abonnement [5]	771,9	763,8	8,2	1,1	1 087,4	1 027,0	1 036,5	71,0	74,4
22. Taxe sur les assurances	47,6	45,5	2,1	4,6	58,0	55,9	57,6	82,1	81,5
23. Enregistrement & domaines - autres	118,6	136,8	-18,2	-13,3	267,6	245,8	256,7	44,3	55,7
<i>Pour mémoire: Droits de succession [6]</i>	50,3	87,9	-37,7	-42,8	85,0	85,0	116,0	59,1	103,5
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	10 171,1	11 125,5	-954,5	-8,6	17 440,9	16 164,7	16 908,3	68,3	68,8
IV. Trésorerie de l'Etat	162,3	290,4	-128,1	-44,1	305,1	297,4	378,3	63,2	97,7
24. Participations et part de l'Etat dans le bénéfice	46,6	212,2	-165,7	-78,0	208,2	203,1	212,6	22,4	104,5
25. Intérêts de fonds en dépôt	15,2	0,4	14,9	4 183,0	1,0	2,0	30,5	1 521,6	17,8
26. Trésorerie de l'Etat - autres	100,5	77,8	22,7	29,2	95,9	92,3	135,2	104,8	84,3
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	10 333,4	11 415,9	-1 082,6	-9,5	17 746,1	16 462,1	17 286,6	58,2	69,3

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] Dans le cadre du rapprochement des méthodes de comptabilisation Loi99-SEC, les transferts à effectuer vers la Belgique sont désormais comptabilisés sur un article de dépenses (04.0.35.010)

[4] Le montant versé en 2019 a été imputé au budget de l'année 2018 et ne figure dès lors pas au compte provisoire pour l'année 2019.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital

20



20

Administration centrale 2020
(selon SEC)

Evolution des recettes et dépenses

	Situation fin août					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019-2020	
					en millions	en %
Dépenses						
1. Consommation intermédiaire	780.4	845.8	924.9	1 002.3	+ 77.4	+8.4%
2. Formation de capital	1 108.9	1 048.9	1 063.7	1 279.8	+ 216.1	+20.3%
3. Rémunération des salariés	2 464.1	2 660.7	2 885.9	3 185.4	+ 299.5	+10.4%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...)	379.5	412.4	401.2	433.0	+ 31.8	+7.9%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs)	- 5.0	160.1	163.2	157.0	- 6.2	-3.8%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...)	1 084.5	1 096.4	1 195.9	2 069.8	+ 873.9	+73.1%
7. Prestations sociales en nature	117.0	140.8	152.8	161.7	+ 8.9	+5.8%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille.	4 839.8	5 214.6	5 391.6	5 946.2	+ 554.5	+10.3%
- transferts à la sécurité sociale	3 169.8	3 387.7	3 256.2	3 733.5	+ 477.3	+14.7%
- transferts aux administrations locales	601.1	648.4	861.7	875.6	+ 13.9	+1.6%
- autres	1 068.8	1 178.5	1 273.7	1 337.1	+ 63.4	+5.0%
9. Transferts en capital	318.3	418.4	399.5	613.6	+ 214.0	+53.6%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits	- 0.8	7.9	21.5	- 15.8	- 37.3	-173.4%
Dépenses totales	11 086.8	12 005.9	12 600.3	14 833.1	+2 232.8	+17.7%
Recettes						
11. Impôts sur la production	4 295.3	4 634.9	4 959.7	4 530.2	- 429.5	-8.7%
12. Impôts courants sur le revenu	4 944.9	5 388.4	6 122.7	5 617.8	- 505.0	-8.2%
13. Autres recettes	1 871.2	1 874.8	2 130.8	1 802.4	- 328.4	-15.4%
Recettes totales	11 111.4	11 898.1	13 213.3	11 950.4	-1 262.9	-9.6%
Solde	+ 24.6	- 107.8	+ 613.0	-2 882.7	-3 495.7	-

20

20



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

3

**Administration centrale 2020
(selon SEC)**

Evolution des recettes et dépenses au 31 août 2020

	Situation fin août					
	2017	2018	2019	2020	variation 2019 - 2020	
					en millions	en %
Dépenses	11 087	12 006	12 600	14 833	+2 233	+17.7%
Recettes	11 111	11 898	13 213	11 950	-1 263	-9.6%
Solde	+ 25	- 108	+ 613	-2 883	-3 496	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

20
20



Budget de l'Etat* pour 2020

(*d'après la législation sur la comptabilité de l'Etat)

Compte au 31 août 2020

	Budget 2020	Situation fin Août	
		En valeur	En %* du budget
Budget courant			
Recettes	17 786.7	10 332.1	58.1%
Dépenses	16 318.3	12 128.5	74.3%
Solde	+1 468.4	-1 796.4	-
Budget en capital			
Recettes	98.9	57.9	58.5%
Dépenses	2 249.6	2 286.4	101.6%
Solde	-2 150.7	-2 228.5	-
Budget total			
Recettes	17 885.6	10 390.0	58.1%
Dépenses	18 568.0	14 414.9	77.6%
Solde	- 682.4	-4 024.9	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020

Le tableau ci-dessus est exprimé **HORS** opérations financières

new! →

	Budget 2020	Situation fin Août	
		En valeur	en % du budget voté
Budget des opérations financières			
Recettes des opérations financières	2 458.2	2 842.3	115.6%
Emprunts	2 457.0	2 492.2	101.4%
Emission de certificats de trésorerie	0.0	350.0	-
Autres	1.2	0.1	5.7%
Dépenses des opérations financières**	2 054.2	2 052.7	99.9%
Solde	+ 404.0	+ 789.6	-

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

* par rapport au budget voté 2020

** Amortissement de 2 milliards

Tableau 1: Mesures discrétionnaires adoptées/annoncées en réponse à l'épidémie COVID-19

Liste des mesures	Description	Code SEC (composante dépenses/revenus)	Statut d'adoption	Impact budgétaire	
				Montant déboursé en millions EUR	en % du PIB
Dépenses supplémentaires					
Mesures sanitaires et liées à la gestion de la crise	Dépenses en matière de gestion de crise sanitaire	P.5. Formation de capital P.2. Consommation intermédiaire	Accordés sous articles budgétaires.	160	0,3%
Avances remboursables en faveur des entreprises	Avances remboursables d'un montant maximal de 800.000 EUR	AF.42 Prêts à long terme	PL adopté le 3 avril 2020	110	0,2%
Aides directes en faveur des entreprises	Différentes aides directes en faveur des microentreprises et indépendants	D.9. Transferts en capital à payer	RGD adopté le 25 mars 2020 (1ère aide 5 000 EUR, microentreprises<10) RGD adopté le 8 avril 2020 (indemnité indépendant) RGD adopté le 24 avril 2020 (indemnité complémentaire de 12 500 EUR pour microentreprises) RGD adopté le 6 mai 2020 (2ème aide indépendant) PL adopté le 24 juillet 2020 (aide en faveur du commerce de détail en magasin)	100	0,2%
Fonds de relance et de solidarité	Aide directe mensuelle de 1.250 euros par salarié en poste et de 250 euros par salarié au chômage partiel pour soutenir les secteurs les plus touchés par la crise COVID-19	D.3.Subventions	PL adopté le 24 juillet 2020	18	<0.1%
Mesures pour soutenir les investissements	Aide incitant les entreprises, moyennant des niveaux de subvention particulièrement favorables, à réaliser des investissements	D.3.Subventions D.9.Transferts en capital à payer	PL adopté le 20 juin 2020 et PL adopté le 24 juillet 2020.	4	<0.1%
Différentes aides sectorielles	Soutien financier pour la culture, le sport, le tourisme, et l'agriculture	D.62. Prestations sociales en espèce D.9. Transferts en capital à payer D.3. Subventions	RGD pour la relance de la culture adopté au 5 août 2020. Paquet de relance agriculture accepté au conseil de gouvernement le 12 juin 2020.	4	0,0%
Relance économique verte et durable	Aide financière et primes d'achat pour la rénovation énergétique, la promotion des systèmes de chauffage basés sur les énergies renouvelables et l'électromobilité	D.3.Subventions D.9.Transferts en capital à payer	RGD adopté le 19 août 2020 (bornes de charge) RGD adopté le 20 juin 2020 (énergies renouvelables) RGD adopté le 19 août 2020 (relance des activités d'économies d'énergie) PL adopté le 20 juin 2020 (régime d'aides pour la promotion de la durabilité)	8	<0.1%
Mesures pour maintenir l'emploi	Chômage partiel et structurel en faveur de tous les secteurs affectés par la crise	D.62. Prestations sociales en espèce	En vigueur	870	1,5%
Indemnités pécuniaires de maladie	Prise en charge CNS dès le 1er jour d'incapacité de travail et gel de la limite des 78 semaines d'incapacité de travail	D.62. Prestations sociales en espèce	RGD adopté le 3 avril 2020	130	0,2%
Mesures en faveur de l'éducation	Aides pour assurer le fonctionnement en alternance des écoles et des services d'éducation et d'accueil	P.2. Consommation intermédiaire D.11. Rémunérations	RGD du 12 juin 2020	15	<0.1%
Congé pour raisons extraordinaires	Congé pour raisons familiales extraordinaire et congé pour soutien familial	D.62. Prestations sociales en espèce	RGD adopté le 27 mars 2020 (c. pour raisons familiales) RGD adopté le 3 avril 2020 (c. pour soutien familial; prise d'effet au 18 mars 2020)	230	0,4%
Aides sociales	Allocation de vie chère doublée pour l'année 2020 et aide financière pour études supérieures étendue	D.62. Prestations sociales en espèce D.9. Transferts en capital à payer	RGD adopté le 20 mai 2020. PL adopté le 17 juillet 2020.	27	<0.1%
Sous-Total				1675	2,8%
Report de paiements					
Impôts directs	Annulation des avances en matière d'impôt pour les 2 premiers trimestres de 2020 et report d'échéance de paiement	D.5 Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc	En vigueur	230	0,4%
Impôts indirects	Tolérance administrative et remboursement de soldes créditeurs TVA < 10.000 EUR	D.2. Impôts sur la production et les importations	En vigueur	210	0,4%
Cotisations sociales	Report des cotisations sociales sans intérêts ni pénalités	D.61. Cotisations sociales	En vigueur	165	0,3%
Sous-Total				605	1,0%
Total				2280	3,8%

Tableau 2: Garanties/Prêts adoptés/annoncés en réponse à l'épidémie COVID-19

Liste des mesures	Description	Statut d'adoption	Montants déboursés	
			mio EUR	en % du PIB
Régime de garanties étatiques pour de nouveaux crédits bancaires	Garantie pour de nouveaux prêts octroyés par des établissements de crédits entre le 18 mars et le 31 décembre 2020	Loi du 18 avril 2020	111	0,2%
Office du Ducreire	Soutenir davantage l'exportations, y compris vers les marchés touchés par le COVID-19	Loi du 18 juin 2020	18	<0,1%
Total			129	0,3%